



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 septembre 2026**

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

**DL-20260924-109**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

| Présents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN. |

| Absents               | Pouvoir à       |
|-----------------------|-----------------|
| Marie-Chantal JOLIVET | Angélique MERLE |
| Guyène MATILE         | Sylvie VIRICEL  |
| Tanguy NAZARET        | Guy MONNIN      |
| Jérôme BOYET          | Zelika SASSI    |
| Benjamin PAYET        | Sandrine VITTET |
| Charlène AUZANNE      |                 |

| Secrétaire de séance   | Taux de présence | En exercice | Présents | Votants |
|------------------------|------------------|-------------|----------|---------|
| Monsieur SALZE Edouard | 82 %             | 33          | 27       | 32      |



### VIE SCOLAIRE

#### Dénomination de l'école du Mas Rillier

Patricia DRAI, adjointe en charge de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté, rappelle à l'Assemblée que l'établissement scolaire situé dans le hameau du Mas Rillier, communément dénommé « école du Mas Rillier », ne dispose à ce jour d'aucune dénomination officielle.

Afin de remédier à cette situation, la Commune a engagé une démarche visant à attribuer officiellement un nom à cet établissement. Cette initiative a été présentée au Conseil d'école

du 26 mai 2026.

Dans le cadre de cette démarche, une consultation publique a été organisée du 7 au 11 septembre 2026 afin de recueillir l'avis des habitants et parents d'élèves. Les Marillians étaient invités à se prononcer entre les deux propositions suivantes :

- École Michèle et Roger BERTHE,
- École du Mas Rillier – Michèle et Roger BERTHE.

Le dépouillement des bulletins s'est tenu le 11 septembre 2026 à 16 h 30. Cette opération était ouverte au public.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- École Michèle et Roger BERTHE : 24 voix,
- École du Mas Rillier – Michèle et Roger BERTHE : 62 voix.

Vu la présentation de la démarche lors du Conseil d'école du 26 mai 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Animation locale, Culture et Rayonnement de la Ville » en date du 10 septembre 2026,

Vu l'accord de principe de Madame Michèle BERTHE autorisant l'utilisation de son nom ainsi que de celui de son défunt époux dans le cadre de la dénomination de l'école,

Vu la consultation publique organisée du 7 au 11 septembre 2026,

Vu les résultats proclamés à l'issue du dépouillement des bulletins le 11 septembre 2026,

Considérant l'engagement et la contribution de Michèle et Roger BERTHE en faveur de l'école du Mas Rillier et de la vie locale,

Considérant la volonté de la commune d'attribuer une dénomination officielle à cet établissement scolaire,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la dénomination de l'école du Mas Rillier sous l'intitulé : « École du Mas Rillier – Michèle et Roger BERTHE », et d'autoriser le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la dénomination de l'école du Mas Rillier sous l'intitulé : « École du Mas Rillier – Michèle et Roger BERTHE »,

AUTORISE le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination.

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Voix pour                 | 32 |
| Voix contre               | 0  |
| Abstention                | 0  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).